



Certificat de capacité mariage

Par **nedromi57**, le **24/03/2010** à **23:14**

Bonjour,

Ma future épouse et moi-même avons déposé un dossier "certificat capacité mariage" le 25/02/2010 au consulat général de France à Oran. L'agent consulaire après examen du dossier nous a dit que nous étions auditionnés séparément moi en France à la mairie de ma commune et elle au consulat d'Oran prochainement.

Elle nous a dit aussi que les bans de mariage seront publiés à la mairie de ma commune et au consulat d'Oran.

En rentrant d'Algérie, j'ai demandé par email des nouvelles de mon dossier et voilà qu'on m'annonce que mon dossier a été traité le 28/02/2010 puis envoyé par valise diplomatique le 07 mars 2010.

Depuis ce jour plus de nouvelles de mon dossier. À la mairie pas de nouvelles non plus. Ils essaient de m'aider mais aucun résultat sur mon dossier.

J'ai écrit par email à l'état civil à Nantes mais pas de nouvelles pour l'instant.

Ma situation civile est que je suis veuf depuis 7 mois et ma future conjointe célibataire.

Ma question est "que faire pour avoir des nouvelles"

Par **amma**, le **13/04/2010** à **10:14**

Bonjour,

Je t'explique mon parcours :

Je suis Française d'origine Algérienne et mon fiancé Algérien résidant en Algérie.

J'ai envoyé ma demande de publication des bans à Oran qu'ils ont reçu le 08/03/2010.

Le 14/03/2010, le Consulat a envoyé mon dossier à ma Mairie qui ont reçu un courrier pour que je puisse être auditionné.

J'ai été auditionné le 06/04/2010.

L'officier de l'État Civil a émis un avis favorable, la Mairie a envoyé le compte rendu d'audition et demandé à publier les bans.

La, il y a la publication des bans à ma mairie depuis le 07 avril 2010.

Par contre, mon fiancé a rendez vous au Consulat Fin Juin pour son audition.

Le soucis c'est que je ne sais pas du tout quand on reçoit notre certificat de capacité à mariage.

J'espère que mon parcours va t'aider à y voir un peu plus clair.